

5. Divers

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. La CTSM a déjà eu l'occasion d'aborder la problématique de la centralité villageoise et des moyens d'accès pour offrir aux enfants des chemins sûrs du domicile jusqu'à l'école. Après un bref tour de table de présentation, la parole est donnée aux représentants de l'APEC.

Arrivée de Mme C. Odier.

Représentants de l'Association des parents d'élèves de Corsier (APEC)

M. A. Genolet tient tout d'abord à remercier la commission d'accueillir les représentants de l'APEC. La sécurité sur le chemin de l'école est une préoccupation majeure de l'association, raison pour laquelle l'APEC a écrit au Maire à plusieurs reprises.

Après une première lettre en décembre 2021, et à la demande du secrétariat général, l'APEC formule plusieurs propositions concrètes en mars 2022, réalistes ou pas, dont une présence plus régulière des APM, la mise en place de patrouilleuses scolaires, des réflexions sur le transit à travers le village et plus particulièrement au niveau de la route du Lac, des propositions de radars fixes ou mobiles, ou d'amélioration de l'éclairage au carrefour du Clin d'œil. Ces propositions sont transmises à la CTSM.

L'APEC, qui reçoit des nouvelles le 15.11.2022, prend dans l'intervalle connaissance du rapport de la CTSM du 14.9.2023 traitant des différents points soulevés, sur lesquels la commission a décidé de ne pas entrer en matière. Les membres de l'APEC sont quelque peu surpris par la teneur de certains propos, de ce qu'ils estiment une faiblesse des arguments et un souhait des élus de se décharger de toute responsabilité, puisque ce sont les parents d'élèves qui doivent éduquer leurs enfants ou organiser un pedibus. En revanche, aucune des propositions de l'APEC n'obtient l'agrément de la commission.

En janvier 2023, l'APEC sollicite une audition. Bien que les parents d'élèves ne soient pas des spécialistes du domaine, ils sont là pour essayer de trouver des solutions afin de pouvoir envoyer ou accompagner leurs enfants à l'école en toute sécurité.

La centralité villageoise, qui apportera sans doute des améliorations, n'est prévue que pour 2024-2025. Peut-être qu'entre-temps, il serait possible de mettre en place des mesures transitoires.

Le Président, qui comprend ces critiques, explique que l'avant-projet de la centralité villageoise est justement le point suivant de l'ordre du jour. D'où l'importance d'entendre l'APEC sur les points-clés et zones cibles représentant un risque sur le chemin de l'école, les moyens techniques envisagés, les mesures pour lesquelles l'association aurait besoin d'aide ou de moyens. Les éléments qui seront soulevés par l'APEC seront évoqués lors de la discussion suivante.

M. A. Genolet indique que l'APEC n'a pas plus de propositions que celles qui figuraient dans les différents courriers. Les parents d'élèves n'étant pas des spécialistes, peut-être que certaines mesures ne seront pas réalisables. D'où l'importance de faire preuve d'indulgence à leur égard.

Proposition a été faite d'éviter le transit par la mise en place de mesures architectoniques entre la route du Lac et le chemin Neuf, tout en laissant les riverains circuler librement. Cela signifierait interrompre la capacité de transit et couper la route au milieu en laissant les riverains accéder à leur domicile. Cette route, qui est extrêmement étroite, n'est pas délimitée physiquement hormis quelques pavés. Or cela roule beaucoup et vite, à tort ou à raison, sur cette chaussée très utilisée par de nombreux enfants venant du bas du village. Le croisement des véhicules représente un très grand danger pour eux.

L'éclairage du carrefour au niveau du Clin d'œil, où cela roule aussi très fort, est insuffisant

l'hiver. La mise en place d'une patrouilleuse scolaire permettrait d'améliorer la situation. De plus, il y a régulièrement des véhicules mal stationnés, sur cette zone, gênant la visibilité. Il ne faut pas oublier que les enfants ne voient pas nécessairement par-dessus les voitures. Et qu'un petit de 6 ans n'a pas encore toutes les capacités cognitives d'un adulte. Il n'analyse pas les dangers ou ne peut contenir une certaine impulsivité.

Sur la route de Thonon, où cela circule vite aussi, et même si la situation s'est clairement améliorée depuis la mise en place des feux, les deux passages piétons restent dangereux (carrefour routes de Bellebouche/Thonon). Là aussi, l'APEC suggère la mise en place d'une patrouilleuse scolaire.

M. Th. Herren souligne que le village, depuis la fermeture de la route de Thonon, est devenu un axe emprunté à toute vitesse par de nombreux véhicules.

La CTSM a fait le même constat, confirme **le Président**.

M. A. Genolet évoque la zone devant l'ancienne poste, qu'il juge dangereuse. Peut-être que l'installation d'un feu permettrait d'améliorer la situation générée par le transit entre les routes de Thonon et d'Hermance.

M. F. Jaccard rappelle qu'à l'époque, il y avait des stop. Ils ont été enlevés à la demande de l'OCT (interdits en zone 30 km/h) et la priorité de droite oblige les véhicules, notamment le bus, à ralentir.

M. A. Genolet répète que ce carrefour est dangereux. L'APEC continue à penser que des patrouilleuses scolaires placées à certains endroits stratégiques permettraient d'améliorer la situation.

Un commissaire demande si l'APEC a des retours de parents résidant sur le bas du village.

Très peu, répond **M. A. Genolet** qui pense qu'une bonne majorité de ceux-ci amènent leurs enfants en voiture.

Sur une question du **Président**, **M. A. Genolet** confirme que l'APEC pense que des patrouilleuses scolaires et l'interdiction du transit sur la route du Lac pourraient être des solutions transitoires en attendant la mise en place de la centralité villageoise. Cela réduirait les risques.

L'APEC avait aussi évoqué la mise en place de radars et une amélioration de l'éclairage. Ces mesures à court terme, qu'elles soient ou non réalisables, permettraient d'attendre les mesures à long terme.

M. F. Jaccard annonce que le premier radar pédagogique mobile sera livré mercredi. Ceux-ci ont l'avantage d'enregistrer diverses données (nombre de véhicules, vitesse, etc.). En plus d'encourager les automobilistes à ralentir, la commune obtiendra des statistiques réalistes. L'un des deux sera installé sur la route de Corsier (vers l'école).

Le Président souligne qu'au-delà de la sanction, la commune s'intéresse avant tout à la prévention. D'où l'importance de visualiser et anticiper des itinéraires qui permettraient un parcours sûr.

Un commissaire, qui était intervenu devant le Conseil municipal en juin 2022, demande pourquoi tant de temps a été nécessaire pour répondre à l'APEC.

M. F. Jaccard rappelle le fonctionnement d'une administration communale : les dossiers passent en commission, puis devant le conseil, avant le dépôt des demandes d'autorisation nécessaires, l'obtention des offres, l'étude de celles-ci par la commission concernée. Le temps politique est très long et si **M. F. Jaccard** en est fortement désolé, l'Exécutif avance au plus vite.

Le Président demande si l'APEC a eu l'occasion d'évaluer un tracé idéal depuis Pré-Puits et Corsier-Port, le chemin du Château et Bellebouche. L'APEC pourrait-elle cartographier les accès empruntés par les élèves et les points qu'il faudrait sécuriser ?

M. A. Genolet explique que depuis le Chasselas, il est impossible de laisser les enfants remonter tout seuls jusqu'à l'école, à vélo ou à pied. Et environ une centaine de constructions sont prévues au Chasselas. Le problème sera donc beaucoup plus conséquent dans quelque temps.

M. F. Jaccard rappelle que la route du Lac est équipée d'un trottoir dans la descente et d'une bande cyclable dans la montée. La création d'un passage piéton au niveau du Chasselas sera étudiée en temps voulu.

M. Ch. Lassauce relève qu'il n'est pas possible de prévoir un chemin officiel sur la zone agricole, même existant par lui-même.

Les véhicules roulent à une vitesse folle sur cet axe, souligne **M. A. Genolet**. Comment sécuriser cette bande cyclable ?

Vitesses qui ont déjà été ralenties par la limitation à 50 km/h (au lieu de 80 km/h) sur l'ensemble de la route du Lac, observe **M. F. Jaccard**. Et des oreilles ont été installées pour ralentir les véhicules. Il souligne l'importance de responsabiliser les gens et d'insister sur la prévention. Et d'entendre le diagnostic de l'APEC sur les points sombres.

Le Président n'exclut pas la possibilité d'un itinéraire sur la zone agricole, malgré les problématiques légales, ceci dans le cadre du PLQ. Créer un cheminement en lisière de cette zone permettrait de résoudre les problématiques du Chasselas et de la route d'Hermance.

M. Ch. Lassauce confirme que dans le cadre du PLQ Chasselas, une ouverture entre les villas du haut a été prévue sous forme de donation au domaine public. Il ne faut pas oublier que chaque mesure a aussi des impacts sur les autres habitants.

L'APEC demande si une mise en « riverains exceptés » du chemin des Ambys permettrait de réduire le transit soir et matin par les chemins de Pré-Puits et du Château.

M. Ch. Lassauce indique que la commune est en discussion avec l'OCT à propos d'une interdiction de circuler de 6h à 9h en direction de Collonge-Bellerive et de 16h à 19h dans l'autre sens, afin d'éviter le flux du trafic de transit. Mais la route de la Côte-d'Or étant désormais fermée à la circulation, cette mesure deviendrait quelque peu limitative.

Le chemin du Château est alimenté par le chemin des Ambys, un point relevé comme problématique, ajoute **le Président**. Les macarons posés à l'époque permettaient d'obliger les pendulaires à rester sur les axes principaux. Anières a aussi commencé à franchir le pas.

Un commissaire pense que des mesures rapides sont nécessaires, la centralité étant un projet à moyen terme, pour satisfaire aux demandes de plus en plus pressantes des Corsiérois. La route du Lac étant communale, l'interdiction de circuler dans un sens aux heures scolaires pourrait-elle être instaurée rapidement ?

M. Ch. Lassauce rappelle que les axes primaires comme la route de Thonon sont destinés à la circulation de transit. En tant que desserte de quartier (comme le chemin Neuf ou la route de Corsier), la route du Lac est d'ores et déjà une zone 30 km/h. Il ne serait donc pas possible de mettre une telle mesure en place. La CTSM avait donné des directives aux mandataires concernant ces secteurs.

Un commissaire demande si la mise en place d'une patrouilleuse au croisement du Clin d'œil serait une mesure envisageable et plus rapide.

L'APEC y est clairement favorable, comme devant la poste. Mais il y a d'autres carrefours aussi dangereux. Ce serait une mesure provisoire en attendant de concrétiser la centralité villageoise.

La commissaire trouve très important de permettre aux enfants d'aller à pied à l'école en toute sécurité, plutôt que leurs parents prennent la voiture.

S'il n'y a pas de solution miracle, **l'APEC** pense que l'évaluation et la mise en place de quelques mesures devraient améliorer la situation à plus ou moins court terme.

Le Président explique que la chaussée actuelle incite les véhicules à rouler vite. Dans le cadre du réaménagement des axes principaux situés dans le centre du village, la CTSM réfléchit à l'hypothèse de créer des zones de rencontre (suppression du trottoir, aménagements urbains).

L'APEC pense que cette mesure n'améliorerait pas ce qui est actuellement un axe de transit.

Cela dépendra des aménagements prévus, ajoute **l'APEC**. Le tronçon route du Lac est problématique en l'absence de mesures suffisantes pour modérer la vitesse. Car les véhicules peuvent rouler beaucoup plus vite que 30 km/h.

Partant du principe que les aménagements idoines seraient créés, est-ce que l'APEC serait favorable à une zone de rencontre ? répète **le Président**.

M. A. Genolet y serait assez favorable, étant donné qu'il n'y a pas de trottoir à plusieurs endroits. La commune y gagnerait à obliger le trafic à ralentir.

Revenant sur les chemins des Buchilles et des Ambys, un commissaire souhaiterait connaître les mesures envisageables sans nuire aux agriculteurs.

M. Th. Herren explique que les agriculteurs évitent de passer par le centre du village. Instauration des interdictions horaires limiterait déjà bien la circulation et la vitesse. Et pour les contrevenants, la seule solution est d'amender.

Un commissaire rappelle que le chemin des Buchilles appartient aussi à Collonge-Bellerive.

Les automobilistes respectueux emprunteraient alors la route d'Hermance, propose un commissaire. Mais il faut aussi tenir compte du fait qu'il s'agit d'un point d'accès au village.

Un commissaire souligne que ce n'est pas parce que l'APEC a attendu une réponse pendant de longs mois que les élus n'y ont pas travaillé. La commune pourrait néanmoins améliorer sa communication.

L'APEC a aussi évoqué le quartier de Maisonneuve et le rond-point de l'Église, rappelle **le Président**.

Un commissaire confirme que les deux autres passages piétons sur la route de Thonon n'ont pas de feux, ce qui est problématique pour traverser.

D'autant que les deux-roues motorisés remontent les colonnes de véhicules à l'arrêt, ajoute un commissaire.

M. F. Jaccard a bien reçu l'e-mail de **M. A. Genolet** concernant le restaurant scolaire. Une séance sera organisée le plus tôt possible avec l'APEC. L'administration, qui a reçu de nombreuses réponses au questionnaire, n'a pas gavé les enfants comme des oies ni ne les a obligés à manger. Selon les résultats de l'enquête, qui seront communiqués à l'APEC, les parents étaient satisfaits. Les réponses des enfants et du parascolaire, reçues ce matin, seront étudiées et comparées. Sur 40 à 50 % de nourriture jetée, la commune est parvenue à un résultat de 5 à 15 %. Le travail effectué depuis le début de l'année par Mme C. Boldrini, le restaurant scolaire et lui-même a donc eu des effets positifs. Le second menu végétarien imposé par Fourchette Verte lors de la précédente rentrée scolaire a beaucoup fâché certains parents et **M. F. Jaccard**. Des mesures seront prises pour la rentrée 2023-2024, qui se déroulera dans le nouveau restaurant scolaire.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** encourage les membres de l'APEC à ne pas hésiter à poursuivre le dialogue et à transmettre leurs idées à la Mairie, puis les libère. La CTSM poursuivra ses réflexions sur les mesures d'urgence et les points-clés soulevés par l'association.

M. A. Genolet réitère les remerciements de l'APEC pour avoir reçu ses représentants. Ils sont très conscients des limites du processus administratif et du temps que cela prend. Au-delà du besoin de collaborer, l'association a aussi besoin que chacun prenne ses responsabilités et que le travail se fasse dans un climat de respect mutuel, ce qui ne ressortait pas de certaines réponses ou comptes rendus de réunions. Il se réjouit de l'ouverture de la CTSM, sachant que

l'APEC se tient à la disposition de la commune. Si les solutions miracles n'existent pas, travailler en bonne intelligence permettra de trouver des solutions gagnant/gagnant.

Départ de MM. M. Kemal, A. Genolet, Th. Herren et D. Salama.

M. F. Jaccard répète que l'administration a reçu les résultats de l'enquête, qu'il faut désormais compiler. Mme C. Boldrini et lui-même recevront demain Kidelis pour un point de situation sur les deux semaines « non gaspi ». De très bons résultats ont été obtenus.

À la demande d'un commissaire, **M. F. Jaccard** explique que le tableau reflète l'ensemble de la période (octobre 2022/juin 2023). Grâce aux remarques de Kidelis, en avril 2023, la quantité de nourriture a été adaptée aux âges des enfants (4-8 ans et 8-12 ans).

Présentation du projet de centralité villageoise en présence des mandataires CITEC

Le Président accueille Mme G. Ceci (ADR), M. S. Abbaci (CITEC), Mme V. Cachelin (CITEC) et Mme V. Pires Fernandes (technicienne communale).

L'idée est de travailler ce soir sur les lignes directrices données au bureau CITEC et les orientations de l'avant-projet de la future centralité villageoise.

Mobilité

M. S. Abbaci rappelle que l'étude réalisée en 2019 avait pour but de faire un diagnostic de l'ensemble du réseau routier et de la traversée de la commune. CITEC avait étudié la pertinence de créer des zones de rencontre et de modérer les vitesses sur ces axes. Si ce n'était pas une mesure recommandée pour tout le centre du village, certains tronçons présentaient des potentiels plus élevés, comme les routes du Lac et de Corsier où se situent de nombreux pôles générateurs de déplacements (mairie, école, accès du service du feu).

Le Président souligne que la commission n'a pas abandonné le reste de la commune, mais s'est concentrée sur cette zone en attendant des retours des TPG pour les autres.

M. S. Abbaci confirme que le chemin Neuf, considéré comme un endroit avec un potentiel élevé, n'est pas traité dans l'étude actuelle étant donné les contraintes TPG. Un préchiffrage avait été communiqué sur la base des premiers scénarios et esquisses, qui avait été lourdement sous-estimé. Les coûts et types d'aménagements pour un projet de qualité sur cette zone seront détaillés tout à l'heure.

En dehors de propositions d'aménagements plus détaillées, CITEC a également consolidé le schéma de circulation, avec une mise en sens unique d'une partie des rues.

L'objectif d'une zone de rencontre est d'offrir une meilleure qualité de l'espace en sécurisant tous les déplacements, en garantissant tous les accès et déplacements des riverains tout en lissant les flux. La voiture n'étant plus prioritaire avec un espace routier très défini, privilégier les modes doux permet d'offrir une meilleure qualité de l'espace et de modérer les vitesses.

CITEC estime que toutes les conditions-cadres pour créer une zone de rencontre sont remplies : faible trafic de transit, volume élevé de piétons, absence de transports publics, contexte local. Selon la réglementation, toute l'aire de circulation peut être utilisée par tous les usagers. Les piétons, qui ont la priorité, ne doivent pas pour autant bloquer la circulation des voitures et le stationnement reste autorisé, circonscrit à des endroits précis. Les passages piétons ne sont plus admis (ils vont à l'encontre même du principe d'une zone de rencontre). Le début et la fin de la zone de rencontre doivent être mis en évidence (portes) et des mesures prises pour modérer la vitesse (chicanes, mobilier urbain, etc.).

M. S. Abbaci présente différents exemples « avant/après » en commentant les photographies. Si les traversées piétonnes de la route de Corsier étaient supprimées, l'idée serait de proposer des mesures pour que les écoliers qui ont l'habitude de les emprunter n'y perdent pas en sécurité. En sus de la porte qui marquerait l'entrée de la zone de rencontre, il y aurait différentes solutions : maintien du rehaussement vertical, balisages des traversées (marquages, rétrécissements), etc.

M. S. Abbaci évoque ensuite le schéma de circulation. La mise en sens unique de la route du Lac (et peut-être d'une partie de la route de Corsier) permettrait de réduire le trafic de transit, de redonner de l'espace aux autres modes de transport et d'offrir une autre qualité (mobilier urbain, végétation). Trois variantes sont proposées :

- mise en sens unique de la route du Lac (direction route de Corsier) : l'accessibilité sera maintenue, mais les véhicules arrivant par le chemin Neuf devront tourner à gauche (risques de remontées de files d'attente sur la place).
- mise en sens unique de la route du Lac (direction route d'Hermance) – variante préconisée par CITEC : les véhicules tourneraient à droite et un double-sens serait conservé au niveau de la mairie, ce qui diminuerait les conflits.
- prolongation du sens unique sur le chemin du Château : pas de gain en termes d'aménagements et d'espace à vivre, avec un risque de report de trafic sur le chemin Neuf.

Il y a actuellement une dizaine de places de stationnement sur la route du Lac (plus 5 devant la mairie et 2 cases livraison sur le chemin du Château et la route de Corsier). La commune souhaitait garder le même nombre de places, avec la possibilité de réorganiser les emplacements, par exemple en les alternant pour les utiliser comme chicanes.

Une place PMR (personnes à mobilité réduite) pourrait potentiellement être créée (demandes dans ce sens). Il serait intéressant de supprimer une partie des places devant la mairie afin de créer un espace apaisé et d'apporter une ouverture sur la zone de rencontre.

Les grands principes à valider :

- Création d'une zone de rencontre sur le périmètre présenté (route du Lac, route de Corsier jusqu'à un peu après l'école). Suppression des passages piétons et développement d'un concept pour garantir la sécurité des écoliers.
- Schéma de circulation (cf. variante préconisée par CITEC).
- Maintien du stationnement.
- Suppression des places de stationnement devant la mairie.

Le Président indique que la commission réfléchira à ces propositions. Ses préavis seront ultérieurement communiqués à CITEC par la Mairie.

Aspects urbanistiques du projet

Mme G. Cecci présente les éléments dont il faudra tenir compte. La matérialité existante, à savoir la grande présence de goudron, son imperméabilité et son faible albédo¹, l'identité villageoise (matière et échelle) et la configuration actuelle des rues (rigoles centrales, pavés), le tout en respectant les principes d'aménagement d'une zone de rencontre.

Elle rappelle les aménagements actuels : séparation des flux (triple répartition : espace piéton, circulation des véhicules, stationnement), rigoles centrales (techniquement viables) qui contribuent à une lecture de séparation des flux, trottoirs (marquent la différence de niveau), mobilier urbain, éclairages.

Sur le plan technique, les grilles d'égout sur les rigoles centrales posent quelques problèmes d'entretien ; la largeur du passage pour ledit entretien devra être prévue. Les mandataires sont aussi prêts à réfléchir à des améliorations sur le parking devant la mairie (suppression de quelques places).

Des mesures permettraient d'améliorer le confort et la sécurité des usagers et, avec un peu de chance, devraient modifier les pratiques de mobilité au sein du périmètre tout en répondant aux objectifs de confort climatique pour la mobilité douce, en été.

Tout aménagement devra être en accord avec les niveaux d'accès aux parcelles privées et

¹ Fraction d'énergie lumineuse renvoyée par un corps non lumineux éclairé.

respecter les pentes nécessaires pour l'accessibilité universelle.

Les éléments suivants seront également abordés : arrosage des nouvelles plantations, maintien de l'éclairage existant (avec le moins d'impacts possible sur la faune nocturne, cf. trame noire).

La commission voudra bien réfléchir à la définition d'une enveloppe budgétaire, ce qui permettra aux mandataires de déterminer plus précisément les aménagements (interventions ponctuelles du linéaire et aménagement des espaces rues). Différents degrés d'interventions ont été définis par les mandataires.

Estimation sommaire des coûts :

1. Portes d'entrée, traitements ponctuels des linéaires et interventions ponctuelles : entre Fr. 300'000.- et Fr. 400'000.-. Variante avec interventions sur les grilles (sans aménagements ponctuels) : entre Fr. 325'000.- et Fr. 400'000.-.

2. Option 1 + traitement des carrefours : entre Fr. 360'000.- et Fr. 480'000.-. Variante avec interventions sur les grilles : entre Fr. 390'000.- et Fr. 490'000.-.

3. Intervention très ambitieuse, avec modification de tous les linéaires et reprise de tous les revêtements.

Un commissaire aimerait savoir si les degrés d'intervention incluent tous la mise à niveau de la chaussée, donc la suppression des trottoirs.

Mme G. Cecci répond par la négative.

M. S. Abbaci précise que les zones 20 km/h peuvent offrir un trottoir, alors que les passages piétons doivent impérativement être supprimés. Il serait possible d'intervenir sur une seule partie de la chaussée afin d'éliminer les trottoirs et de créer une pente faible pour raccordement à la rigole.

Sur une demande de précision d'une commissaire, **M. S. Abbaci** indique que la zone 20 km/h se terminerai au niveau du parking de l'école (route de Corsier) et des parvis existants.

Un commissaire rappelle que l'objectif de la commune est de gêner au maximum la circulation pendulaire. Supprimer ou modifier les trottoirs représenterait peut-être un coût inutile.

Marquer les portes d'entrées de la zone de rencontre sans intervenir sur les linéaires permettrait d'offrir tout de même un espace qualitatif. Les voitures entreraient ainsi dans un espace sécurisé et partagé, explique **Mme G. Cecci**.

Les portes d'entrée ressemblent à des îlots signalés par un grand panneau blanc marqué « zone 20 ». Il y a aussi souvent des rétrécissements à ce niveau-là, ajoute **M. S. Abbaci**. La couleur du revêtement de sol change.

Cette matérialité plus claire offre aussi un certain confort en été, précise **Mme G. Cecci**. Le service technique rencontre quelques problèmes lors de l'entretien des grilles centrales, car des pavés sautent, d'où la variante proposée par les mandataires.

Le Président rappelle une des critiques émises à l'époque, à savoir les nuisances sonores générées par les pavés.

Réduire la vitesse à 20 km/h réduira aussi les nuisances sonores, rappelle **Mme G. Cecci**.

Un commissaire demande si la possibilité de couper la route du Lac en deux (création de deux culs-de-sac) pour empêcher le transit a été étudiée.

M. Ch. Lassauce rappelle que la commune voulait maintenir les places de stationnement sur la route du Lac, raison pour laquelle cette possibilité n'a pas été analysée.

M. S. Abbaci ajoute que les culs-de-sac impliquent beaucoup de contraintes (accès, service du feu, etc.).

Les mandataires ont-ils réfléchi à la manière dont la dépose des enfants aux alentours de l'école s'articulerait avec le réaménagement de la route de Corsier ? demande encore le commissaire.

Des potelets permettraient d'éviter ces déposes sauvages, relève une commissaire.

Mme G. Cecci explique que cette réflexion interviendra ultérieurement, en fonction du budget et des priorités définies.

Étant donné l'existence du parking, la commission ne souhaite pas envisager la création de dépose-minute.

M. F. Jaccard rappelle que quelles que soient les mesures prises, il y aura toujours des incivilités.

Le Président souhaiterait plus de précisions quant à l'efficacité, en termes de sécurité, des différentes options.

Mme G. Cecci indique que toutes ces variantes ont été déployées sur le canton. Au lieu de leur octroyer un taux de sécurité, il vaudrait mieux réfléchir sur le type d'espace souhaité au cœur du village, l'importance de la continuité, etc.

Un commissaire pense qu'il serait tout de même possible de limiter les incivilités. Par exemple supprimer des places de stationnement devant la mairie limiterait les dépose-minute à cet endroit. Quelles seraient les mesures adéquates pour dissuader le trafic pendulaire ?

Mme G. Cecci répond que la création des portes obligera les véhicules à ralentir.

M. S. Abbaci ajoute que les piétons auraient plus tendance à emprunter les trottoirs que l'espace routier. Alors que les zones plates permettent aux mobilités douces de se réappropriier l'espace et de freiner les flux. D'autres mesures sont également prévues (mobiliers urbains).

Les trottoirs ne sont pas continus, rappelle **Mme G. Cecci**. Et les mandataires ont d'autres astuces ou éléments pour traiter ces questions. Car tous les comportements ne se résolvent pas avec des aménagements. Il existe diverses manières d'apprendre aux différentes générations de s'approprier l'espace autrement.

Le problème de tourner à gauche évoqué plus haut risque-t-il concrètement de provoquer des files de véhicules ? demande **le Président**.

Le chemin Neuf appartenant au réseau secondaire, cela implique un minimum de trafic, répond **M. S. Abbaci**, d'où la non-recommandation de cette solution. Tous les schémas présentés fonctionneraient, néanmoins.

En l'absence d'autres remarque ou question, **le Président** libère Mme G. Cecci, M. S. Abbaci, Mme V. Cachelin et Mme V. Pires Fernandes.

Départ de Mme G. Cecci, M. S. Abbaci, Mme V. Cachelin (CITEC) et Mme V. Pires Fernandes.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la commission transports, sécurité et mobilité du 31 octobre 2022

Une commissaire signale une coquille. Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité (5 oui).

3. Discussion sur la présentation de l'APEC

Le Président se réjouit que la population ait pu s'exprimer par la voix de l'APEC. Il a été quelque peu surpris par l'entrée en matière, moins dans le concret que dans la critique. La Présidente de la CSSC a aussi pris note de ces observations, qui pourront être évoquées

ultérieurement.

Une commissaire, qui abonde dans ce sens, constate que l'APEC est revenue sur la question des patrouilleuses scolaires, un sujet déjà évoqué lors de la séance du 14.9.2022 ; le rapport évoque les raisons pour lesquelles la CTSM ne souhaite pas mettre celles-ci en place. Car il faudrait 3-4 patrouilleuses, doubler les postes avec des remplaçantes et prévoir une personne de l'administration pour la gestion, qui est très conséquente.

Une autre souhaite que le plus d'enfants possible puissent aller tranquillement à pied à l'école. Elle serait favorable à une mise en place temporaire, à certains endroits, de patrouilleuses scolaires, une dépense que la commune peut se permettre.

Un commissaire souligne que la situation financière de la commune est différente, aujourd'hui. Il comprend la position de l'APEC, qui n'a rien vu venir de concret depuis sa lettre du 21.12.2021. Il faudrait essayer de dissuader au maximum les pendulaires de passer par Corsier et répondre le plus vite possible par des mesures concrètes.

Une commissaire pense qu'il faudrait rediscuter de patrouilleuses à certains endroits sensibles, comme au carrefour du Clin d'œil qui représente un vrai problème pour les enfants venant à pied du centre du village. Et il serait judicieux d'installer un feu sur le passage piéton à la hauteur du motel (route de Thonon).

Un commissaire n'a pas eu l'impression d'entendre de nouveaux éléments, ce soir. Les demandes de l'APEC n'ont pas évolué. La commune avait proposé des solutions « maison » : pedibus, panneaux conçus par et pour les enfants, etc. Vu les coûts conséquents et le délai de mise en place des patrouilleuses scolaires, il serait peut-être préférable d'investir plus pour la centralité et zone de rencontre. Les solutions à court terme ont déjà été évoquées par la CTSM il y a un an (cf. rapport du 31.10.2022). Un feu sur le passage piéton de la route de Bellebouche serait-il vraiment utile, vu les encombrements quotidiens avec le croisement routes de Corsier/de Thonon et la vue qui est bien dégagée ?

Une commissaire relève que l'APEC a identifié certains carrefours sensibles. Rien ne dit que dans quelque temps, ce sera toujours ceux-ci. Et si d'autres carrefours devenaient à leur tour sensibles ? Faudra-t-il mettre des patrouilleuses scolaires à tous ? Réfléchir à la centralité du village et sur des aménagements à long terme serait plus intéressant. Il y aurait plutôt un travail de communication à faire avec l'APEC pour recentrer le débat sur la sécurité des enfants.

Une autre demande combien d'enfants seraient concernés par une patrouilleuse scolaire pour la traversée de la route de Thonon, et combien empruntent le carrefour du Clin d'œil. Elle avait demandé, lors de la précédente législature, la pose de miroirs sur ce croisement qui est tout autant compliqué à pied qu'en voiture. Peut-être cela vaudrait-il la peine de budgéter des APM supplémentaires. Car sanctionner permettrait peut-être de résoudre des incivilités comme le stationnement sauvage, les mamans qui s'arrêtent au milieu du carrefour pour débarquer des enfants, se garent en double file devant la mairie, etc.

Un commissaire pense que la commune pourrait engager une patrouilleuse pour le carrefour du Clin d'œil, qui est le plus dangereux. Cette mesure temporaire et immédiate permettrait de répondre aux attentes de l'APEC avant la réalisation de la centralité villageoise. Par rapport au carrefour de la route de Thonon, l'idée étant de ralentir le flux, pourquoi ne pas installer un feu qui fonctionnerait aux heures de pointe ?

Sur une question d'une commissaire, un de ses pairs indique le coût annuel d'un APM.

M. Ch. Lassaue ajoute que l'administration s'était renseignée auprès de différentes communes sur le salaire brut (hors charges sociales) d'une patrouilleuse scolaire. À quoi s'ajoutent les formations, équipements, les absences, la gestion administrative, etc. Sans compter les difficultés de recrutement, vu les horaires (entrecoupés 4 fois/jour).

S'il a bien compris les préoccupations exprimées par l'APEC, **M. F. Jaccard** souhaite tout d'abord rappeler un principe fondamental, à savoir que les enfants ne sont pas sous la responsabilité de la commune, mais de leurs parents/responsables légaux. Et pour aller

jusqu'au bout de la logique des patrouilleuses scolaires, quid des mercredis, samedis ou dimanches, quand les enfants se déplacent aussi dans le village ?

Un commissaire rappelle que les patrouilleuses scolaires travaillent pendant les heures de pointe. Il répète que ce serait une réponse immédiate aux demandes de l'APEC, car la sécurité des enfants n'a pas de prix.

M. F. Jaccard est entièrement d'accord sur ce point. Mais engager des patrouilleuses scolaires pour quels carrefours ?

Le Clin d'œil, identifié comme le plus dangereux, répond ce commissaire.

Pour combien d'enfants ? demande **M. F. Jaccard**. Car ceux de Pré-Puits empruntent la route du Lac. De plus, la commune ne trouvera pas immédiatement une patrouilleuse scolaire plus une, voire deux remplaçantes. Il faudrait avant tout obtenir des chiffres concrets (nombre d'enfants par secteurs/flux piétons). Les résultats de cette étude seront communiqués à la CTSM qui rendra sa décision en toute connaissance de cause. En attendant, il encourage la commission à avancer rapidement sur la centralité villageoise.

Pour une réalisation dans quel délai ? demande le commissaire.

En 2025-2026 en comptant la procédure d'autorisation de construire, indique **M. Ch. Lassauce**.

Un autre commissaire pense qu'une patrouilleuse scolaire pourrait avoir une influence sur les habitudes et mentalités. Si l'APEC n'aurait pas, semble-t-il, la capacité de mettre en place les mesures suggérées par la CTSM (pedibus, panneaux de sensibilisation, etc.), la commission devrait néanmoins se concentrer sur les mesures réalisables.

M. Ch. Lassauce rappelle que selon les indications fournies par la police cantonale, il n'y a aucune sinistralité chez les enfants liée au périmètre de l'école et aux traversées. Concernant les incivilités, la dépose-minute sauvage devant la mairie ne pose pas trop de problèmes, factuellement parlant.

Un commissaire souligne que le coût pour une patrouilleuse scolaire représenterait entre 10 et 20 % du budget de la centralité villageoise. En tant qu'association, l'APEC devrait mettre en place des journées de sensibilisation pour les élèves sans attendre sur la Mairie.

Sur une question du **Président**, **M. F. Jaccard** précise que le candélabre placé au-dessus de la porte du Clin d'œil, qui sert à annoncer l'ouverture de la galerie, n'est pas un éclairage public.

M. Ch. Lassauce ayant d'ores et déjà initié l'étude relative aux flux d'enfants, **le Président** propose de surseoir au vote du préavis concernant la mise en place de patrouilleuses scolaires.

À l'unanimité, la CTSM et la CSSC chargent l'Exécutif d'étudier la faisabilité d'installer un éclairage pour le passage piéton situé à la hauteur du Clin d'œil.

Départ de Mmes A. Ehretsmann et S. Brand.

4. Centralité villageoise

Ci-après les remarques qui ressortent de la discussion qui s'ensuit.

Il ne sera pas possible d'arrêter le dépose-minute. Par conséquent, il ne faudrait pas réfléchir à des solutions pour l'empêcher, mais plutôt de le rendre fluide et sécurisé pour les enfants. Ce comportement est à distinguer des usagers du parking, qui se garent pour accompagner à pied leur enfant jusqu'à la porte de l'école. Il faudrait donc deux aménagements séparés. Certains villages ont créé des marquages au sol à ces fins.

Les remarques et préavis de la commission se retrouvent tous dans les propositions émises par CITEC, ce qui est très positif. En dépit de son coût, la variante qui inclut toutes les mesures

serait préférable. Car d'ici une dizaine d'années, le NGS et l'AGS formeront un nouveau pôle qui serait alors en symbiose avec la centralité villageoise.

En dehors des différents projets à venir et de la densification assez importante, les manifestations au centre du village ont toutes un franc succès. Les TPG sont en train de revoir les parcours afin de désengorger le centre. La commune souhaite offrir à ses habitants une zone où se balader et se rencontrer. Au vu de tous ces éléments, cela vaudrait effectivement la peine d'opter pour la variante à 1,5 mio qui inclut toutes les options, pour une refonte complète de tout le village.

En n'ajoutant que les portes d'entrée, les automobilistes risquent de ne pas voir la différence, et les piétons de ne pas y voir d'intérêt. D'autant que les trottoirs ne sont pas continus.

Procéder par étapes risque à la fin de coûter bien plus cher.

M. F. Jaccard abonde dans le même sens, s'agissant de la sécurisation du village.

La commune alliera ainsi esthétique, confort et sécurité. À quoi il faudrait ajouter l'amélioration des grilles d'évacuation dans la rigole centrale, qui posent quelques soucis, et les nuisances sonores.

M. F. Jaccard souligne à son tour l'importance de bien communiquer avec l'APEC.

Réaliser tous les travaux en même temps permettrait d'éviter d'avoir le centre du village tout le temps en chantier.

M. Ch. Lassauce indique que la commission aurait alors à choisir entre les variantes 5 et la 6, qui inclut tous les parvis, ces zones ayant été ajoutées au mandat donné à la demande de CITEC. Le nouvel itinéraire du bus permettrait aussi d'inclure la place de la poste dans la zone de rencontre. Car il n'y a pas assez de passage, tant à Pré-Puits qu'à Gravanne, pour qu'une zone 20 km/h ait un sens.

Tous les habitants du centre du village devraient être contents et s'y retrouver dans ce projet, ce qui est aussi important.

À l'unanimité, la CTSM préavise favorablement la variante 6 telle que proposée par CITEC (requalification de l'ensemble de la route de Corsier depuis le passage piéton de l'école jusqu'au carrefour du Clin d'œil et de la mairie jusqu'à la place de la poste, et la route du Lac depuis le chemin Neuf jusqu'à la route de Corsier, y compris les parvis autour de la mairie).

M. F. Jaccard indique que les trois passages piétons situés dans la zone 30 km/h ont dû faire l'objet d'une demande dérogation, à l'époque. Celle-ci avait été acceptée, s'agissant d'une zone-école.

La suppression des passages piétons n'est plus une question pertinente, vu le vote ci-dessus, rappelle **le Président**.

À l'unanimité, la CTSM préavise favorablement le schéma de circulation préconisé par CITEC (mise en sens unique de la route du Lac, direction lac), sous réserve des résultats de l'étude.

À l'unanimité, la CTSM préavise favorablement de laisser toute latitude à CITEC de proposer une réorganisation des places de stationnement (sans suppression ni augmentation du nombre de places).

À l'unanimité, la CTSM préavise favorablement de laisser une certaine liberté à CITEC pour retoucher les places de stationnement devant la mairie.

5. Communication de l'Exécutif

Néant.

6. Divers

Sur une question relayée par un commissaire à propos du remplacement des abribus, **M. Ch. Lassaue** indique que ces modifications ont été faites par la commune. Le choix s'est porté sur un modèle dépourvu de trop d'éléments plastique, de vitres ou autres pour mettre un terme aux déprédations constatées ces trois dernières années. La demande a aussi été formulée par des habitants de la route de Thonon, qui trouvaient que l'abribus n'était pas digne de l'entrée de Corsier.

Un commissaire évoque une question d'un de ses pairs à propos d'un point inscrit dans le tableau des suivis, à savoir le maintien des cartes journalières.

M. Ch. Lassaue annonce que le secrétariat a inscrit la commune dans le nouveau régime des cartes par Internet, pour qu'il n'y ait pas d'interruption au moment où le système sera lancé sous l'égide des CFF. Il n'y a pas plus d'informations à ce stade. La suite dépendra du budget que la commune y allouera ou pas.

Le Président reviendra ultérieurement en détail sur le tableau des suivis, étant donné l'heure tardive.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 22h06.

Rapport : E. Maia